



Lausanne, le 8 décembre 2006

Orange paiera des allocations familiales plus élevées en 2007 déjà

Dès 2007, les collaborateurs de Orange bénéficieront déjà d'allocations familiales et d'allocations de formation plus élevées où celles-ci sont encore inférieures au minimum légal dernièrement accepté par votation. Le personnel de Orange ne devra donc pas attendre l'adaptation de la législation cantonale, qui peut durer jusqu'à deux ans. En outre, Orange introduira au 1.1.2007 un congé paternité d'une semaine.

Suite à la consultation populaire du 25/26 novembre 2006 sur les allocations pour enfants, les allocations familiales et les allocations de formation seront adaptées au minimum légal dans tous les cantons à CHF 200.- pour les allocations familiales et à CHF 250.- pour les enfants en formation. Sur une proposition émanant des représentants internes du personnel, la direction de Orange a décidé d'adapter ces allocations dès le 1.1.2007.

Les collaborateurs de Orange travaillant dans des cantons ayant des allocations inférieures, bénéficieront ainsi dès janvier d'allocations plus élevées.

Au total, 580 enfants et leur famille dans neuf cantons (ZH, VD, BE, BS, TI, NE, GR, SG, AG) bénéficieront de ces allocations plus élevées.

À côté de l'augmentation des allocations familiales et des allocations de formation, Orange introduira également au 1.1.2007 un congé paternité d'une semaine.

« Nous sommes une entreprise qui emploie énormément de jeunes collaborateurs ayant une famille, et c'est donc une avancée importante pour nous », explique Stefan Büschi, Vice President Human Resources chez Orange. « Cela correspond tout à fait à notre culture d'entreprise qui vise à faciliter la vie de famille. »

Contact presse

Orange Communications SA

World Trade Center
Av. de Gratta-Paille 2
Case postale 455
CH-1000 Lausanne 30 Grey

Therese Wenger, Director Media & PR

Orange +41 78 787 10 16
tél +41 21 216 10 16
fax +41 21 216 10 15
e-mail therese.wenger@orange.ch

Communiqué de presse

